

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 32

N°213

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO
Monsieur Lionel DONNET
Madame Alice FAGARD
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Aubervacances-loisirs pour l'attribution d'une subvention supplémentaire en 2019

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'association Aubervacances-loisirs signée le 03 mai 2018;

Vu la délibération du 26 septembre 2019 d'approbation du budget supplémentaire et les premiers ajustements à la hausse de la subvention d'Aubervacances-loisirs de 90 000€ pour équilibrer son budget;

Vu la délibération du 20 novembre 2019 d'attribuer une subvention complémentaire à l'association Aubervacances-loisirs à hauteur de 30 000€ afin de maintenir l'équilibre budgétaire de l'association en fin d'année 2019;

Vu l'article 3-1 de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Aubervacances-loisirs du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2020 en ce qui concerne les demandes de subvention;

Considérant que dans le cadre de ses orientations en matière de mise en œuvre des politiques en direction de l'éducation et de l'enfance, la Ville souhaite poursuivre sa coopération avec l'association Aubervacances-loisirs;

Considérant que le départ de 4 agents mis à disposition par la Ville nécessite leur remplacement par des emplois associatifs au prorata de leur arrivée durant l'année 2019;

Considérant que le pour le maintien de l'équilibre budgétaire de l'association Aubervacances-loisirs, celle-ci sollicite à la Ville, une subvention supplémentaire;

Considérant le besoin de formaliser par avenant à la convention triennale, l'attribution d'une subvention supplémentaire;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

DELIBERE

APPROUVE le projet d'avenant pour l'attribution d'une subvention supplémentaire à l'association Aubervacances-loisirs pour l'année 2019 tel que le stipule le projet en annexe de la présente délibération.

AUTORISE la maire à signer cet avenant au nom de la Commune.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOU



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mériem Derkaoui', is written to the right of the official stamp.



